

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3368

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Acquisition des immeubles situés 4, rue Etienne Richerand et 287, rue Garibaldi et appartenant aux Hospices civils de Lyon**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, il est apparu opportun que la Communauté urbaine se porte acquéreur des immeubles situés 4, rue Etienne Richerand à Lyon 3° et 287, rue Garibaldi à Lyon 7° et appartenant aux Hospices civils de Lyon.

L'immeuble situé 4, rue Etienne Richerand à Lyon 3° est composé de 16 logements dont onze sont inoccupés et de trois locaux vacants. Il est construit sur les parcelles cadastrées sous les numéros 81 et 82 de la section EI d'une superficie totale de 241 mètres carrés.

Le prix d'acquisition de cet immeuble a été fixé à 750 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

L'immeuble situé 287, rue Garibaldi à Lyon 7° est composé de neuf logements dont sept sont inoccupés et d'un local commercial. Il est construit sur la parcelle cadastrée sous le numéro 26 de la section AH d'une superficie de 394 mètres carrés.

Le prix d'acquisition de cet immeuble a été fixé à 600 000 €, conformément à l'avis des services fiscaux.

Le coût total d'acquisition de ces deux immeubles est donc de 1 350 000 € hors frais d'actes notariés.

Ces deux acquisitions peuvent faire l'objet d'une subvention du conseil régional Rhône-Alpes à hauteur de 20 % maximum du montant du prix d'acquisition et dans la limite de 91 500 € par acquisition, soit un total de 183 000 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition des immeubles situés 4, rue Etienne Richerand à Lyon 3° et 287, rue Garibaldi à Lyon 7° appartenant aux Hospices civils de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à signer les différents actes à intervenir.

3° - La somme à payer en 2005 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 213 200 - fonction 824 - opération 1210 à hauteur de 1 350 000 € pour le montant de l'acquisition et de 18 000 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,